

## Délibération n°5 **Tarifs Hébergement**

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L. 353-9-2,
- VU le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Décret n°2019-831 du 3 août 2019 fixant les modalités d'application de l'article L. 631-12 du Code de la construction et de l'habitation relatif aux résidences universitaires faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L. 351-2 du même code,
- VU la note du CNOUS du 8 février 2022 relative à l'actualisation des tarifs en hébergement,
- VU la note du CNOUS du 10 mai 2023 sur les charges locatives en hébergement.

### A/ Tarifs des logements de 11 m<sup>2</sup> de la Résidence Universitaire Monbois Libération à Nancy

#### EXPOSÉ

Le CROUS Lorraine a ouvert le 18 septembre 2023, la Résidence Universitaire Monbois Libération, fruit d'une réhabilitation débutée en novembre 2021 pour un coût global à hauteur de 12 315 000 €.

Au-delà d'une mise aux normes, les travaux ont essentiellement consisté à transformer les anciennes chambres de 9 m<sup>2</sup> en studettes allant de 11 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup>, comprenant kitchenettes et sanitaires, pour un total de 280 logements incluant des logements PMR à chaque étage.

Avec la volonté de conserver le plus grand nombre de logement, cette réhabilitation a été pensée pour optimiser les espaces et diversifier l'offre. Ainsi, 20 logements de 11 m<sup>2</sup> ont été créés dans des containers adjacents au bâtiment A, s'inscrivant dans une démarche de recyclage des matériaux et dans un contexte de préservation des ressources naturelles disponibles.

#### Article 1 :

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, compétent en matière de définition de la politique tarifaire des prestations d'hébergement, adopte un nouveau tarif pour les logements de 11 m<sup>2</sup> de la résidence Monbois Libération, soit un loyer de 293 € HT par mois, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### B/ Tarifs des logements situés en rez-de-jardin de la Résidence Universitaire de Douaumont à Sarreguemines

#### EXPOSÉ

Le CROUS Lorraine a signé en 1991 avec l'Office d'H.L.M. de la Ville de Sarreguemines, aujourd'hui Confluence Habitat, une convention par laquelle a été donnée à bail au CROUS Lorraine la Résidence Universitaire de Douaumont constituée de 30 logements.

La Résidence Universitaire comprend 28 studios et 2 logements en rez-de-jardin. Ces 2 logements comprennent chacun, 2 chambres individuelles ainsi qu'une salle de bain et une cuisine communes.

Les tarifs de location appliqués pour ces 2 logements en rez-de-jardin sont de 384,13 € HT par mois et par colocataire, soit 768,26 € HT par mois pour un logement.

Il convient d'harmoniser ces tarifs sur la base d'un tarif de logement occupé par 2 étudiants en colocation.

#### **Article 2 :**

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, compétent en matière de définition de la politique tarifaire des prestations d'hébergement fixe le tarif appliqué pour les 2 logements situés en rez-de-jardin de la Résidence Universitaire de Douaumont à Sarreguemines à 278,06 € HT par mois et par colocataire soit 556,12 € HT par mois pour un logement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **C/ Tarifs des parkings aériens et souterrains des Résidences Universitaires du CROUS Lorraine**

#### **EXPOSÉ**

Les Résidences Universitaires du CROUS Lorraine sont majoritairement dotées de parkings aériens. Les places de parkings sont facturées à hauteur de 8 € HT par mois et par véhicule, lorsque l'infrastructure est dotée d'une barrière permettant un contrôle d'accès.

Les Résidences Universitaires Provençal (à Nancy) et Vélodrome (à Vandœuvre-lès-Nancy) bénéficient d'un parking souterrain avec, respectivement, 42 et 68 places. Ces places sont facturées 16 € HT par mois et par véhicule.

Ces tarifs ont été approuvés par le Conseil d'Administration, en séance du 28 juin 2022.

#### **Article 3 :**

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine, compétent en matière de définition de la politique tarifaire des prestations d'hébergement, fixe le tarif appliqué aux places de parking des Résidences Universitaires, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2024, comme suit :

- 5 € HT par mois et par véhicule, pour les parkings aériens,
- 10 € HT par mois et par véhicule, pour les parkings souterrains.

### **D/ Augmentation des loyers et des charges en Résidences Universitaires**

#### **EXPOSÉ**

Le plafonnement de l'indice de revalorisation des loyers (IRL) observé au second trimestre 2023 à hauteur de 3,5 % conduit à porter, sur la base de ce même taux, une augmentation des loyers de façon homogène.

Par ailleurs, il a été constaté une augmentation des charges supportées par le CROUS Lorraine, de l'ordre de 5,37% entre l'année 2022 et l'année 2023. Aussi, il convient d'en tenir compte pour la détermination du montant du forfait pour charges appliqué aux logements conventionnés.

#### **Article 4 :**

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine approuve, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2024, :

- une augmentation des loyers à hauteur de 3,5%,
- une augmentation du forfait pour charges des logements conventionnés, à hauteur de 3,5%.

#### **E/ Tarifs des dégradations et remplacements des mobiliers en Résidences Universitaires**

##### **EXPOSÉ**

Au regard de l'évolution des coûts liés aux nouveaux marchés publics relatifs aux équipements à renouveler dans les logements des Résidences Universitaires, notamment en ce qui concerne les dégradations et le remplacement des mobiliers, les tarifs appliqués par le CROUS Lorraine sont amenés à évoluer.

#### **Article 5 :**

Le Conseil d'Administration du CROUS Lorraine adopte les nouveaux tarifs relatifs aux dégradations et remplacements des mobiliers, tels qu'il résulte du tableau annexé à la présente délibération, pour une application au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

##### **Quorum :**

<b>Administrateurs présents :</b>	<b>20</b>
<b>Administrateurs représentés :</b>	<b>06</b>
<b>Total :</b>	<b>26</b>

##### **Décompte du vote :**

<b>ABSTENTION :</b>	<b>03</b>
<b>POUR :</b>	<b>14</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>09</b>

Fait à Nancy, le 14 mars 2024

La Présidente du Conseil d'Administration  
Véronique PERDEREAU

Rectrice déléguée  
Pour l'ESRI Grand Est



## TARIFS HT DES DEGRADATIONS ET REMPLACEMENTS DE MOBILIERS

Tarifs présentés au CA du 14 mars 2024

	<b>TARIFS HT</b> en vigueur depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2022	<b>TARIFS HT</b> en vigueur à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2024
<b>Main d'œuvre</b>		
1h entretien du logement (ménage)	25,00 €	28,00 €
½ h entretien logement (ménage)	12,50 €	14,00 €
1h maintenance (réparations, dégradations)	30,00 €	33,00 €
½ h maintenance (réparations, dégradations)	15,00 €	16,50 €
<b>Equipements</b>		
Lit métallique 90x200	149,52 €	143,00 €
Lit métallique 140x200	295,31 €	258,49 €
Matelas anti-punaise 90x200	102,29 €	91,41 €
Matelas anti-punaise 140x200	157,00 €	139,02 €
Housse matelas anti-punaise 90x200	23,86 €	23,29 €
Housse matelas anti-punaise 140x200	28,68 €	28,42 €
Réfrigérateur table-top	142,80 €	112,33 €
Chaise Hola	126,94 €	109,98 €
Chaise à roulettes Klik	150,18 €	150,18 €
Corbeille papier 15 litres	18,66 €	2,97 €
Plaque vitro céramique 2 foyers	82,39 €	75,07 €
Changement de badge en cas de perte ou de vol	10,00 €	10,00 €

Ampoules, leds et tubes fluorescents : remplacement gratuit la première fois.

Au-delà, la tarification sur facture sera appliquée, sauf en cas de problème électrique ou technique.

La personne hébergée est responsable financièrement de toutes les dégradations dont elle est l'auteur.

Pour toutes les dégradations non-mentionnées ci-dessus susceptibles d'être constatées, le paiement sur facture sera appliqué.